Arnauld, Antoine; Barcos, Martin de: Instructions Sur la Grace Selon L'Ecriture Et Les Peres
Köln, 1700 Seite 109

QUESTION III.

Qu'avons-nous dans la Tradition ſur ce même ſujet?

Ce que nous avons déja dit, qu'Origene, S. Jerôme, S. Auguſtin, S. Proſper, expliquent ce paſſage de l'Apôtre ſelon le ſens auquel nous le prenons, eſt plus que ſuffiſant: Il n'y a qu'à rapporter leurs paroles.

Origene Livre 1. ſur l'Epitre aux Romains: *TOUT ce que vous ferez, ou direz, ou penſerez ſans la foi, eſt peché.*

Quidquid geſſeris ſine fide, ſive locutus fueris, ſive cogitaveris, peccatum eſt.

Saint Jerôme joignant S. Paul à S. Paul même, c'eſt-a-dire, le paſſage dont il eſt queſtion, à cet autre de l'Epitre aux Galates, [a] *LE juſte vit par la foi*: ajoûte: *DISONS auſſi, l'homme chaſte vit par la foi; l'homme fort vit par la foi, &c. contre ceux qui ne croient point en Jeſus Chriſt, & qui néanmoins s'imaginent eſtre forts & juſtes: affin qu'il ſachent que nul ne vit veritablement ſans Jeſus-Chriſt, ſans lequel toute vertu n'eſt que vice.*

[a] Juſtus ex fide vivit, Dicamus & nos, caſtus ex fide vivit, fortis ex fide vivit, &c. adverſùm eos qui in Chriſtum non credentes, fortes & juſtos ſe eſſe putant; ut ſciant nullum abſque Chriſto vivere, ſine quo omnis virtus in vitio eſt.

Saint Auguſtin dans le quatriéme Livre contre Julien c. 3. où il traite cette queſtion des actions des Infidelles, avec deſſein formé contre cet Heretique, qui donnoit aux Païens le deſir & l'effet des vertus, la bonne volonté & les œuvres, le commencement & le progrés de la Juſtice, au mépris de la grace de JESUS-CHRIST, & qui

ne